

RCS : AJACCIO  
Code greffe : 2001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00386  
Numéro SIREN : 523 955 524  
Nom ou dénomination : 2ARCHIS

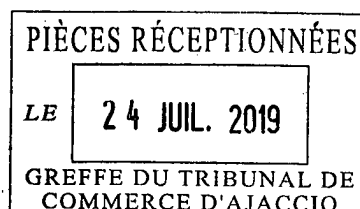
Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt 3610

# 2Archis

Société à responsabilité limitée au capital de 124.000,00 euros

Siège social : 21 Boulevard Dominique Paoli  
20 090 AJACCIO  
RCS – Ajaccio 523 955 524

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION  
DE LA SOCIÉTÉ 2ARCHIS, SOCIÉTÉ À  
RESPONSABILITÉ LIMITÉE, EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS  
SIMPLIFIÉE**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION DE LA  
SOCIÉTÉ 2ARCHIS, SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE,  
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 18 juin 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

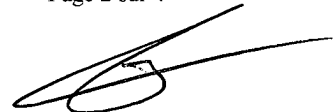
- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

**Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La S.A.R.L 2ARCHIS a pour objet l'exercice de la profession d'architecte, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et aménager l'espace. L'activité est exercée au sein de cette société depuis le 1er septembre 2010.
- Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2018 présente un chiffre d'affaires de 395.000 euros en hausse de 155.443 euros comparé à celui constaté au 31/12/2017. Ces états financiers n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité.
- Les autres charges externes se sont accrues de 52.343 euros sur l'exercice 2018 notamment sur le poste « Achats études et prestations de service » et la masse salariale s'est accrue à hauteur de 97.806 euros contre 71.059 euros au 31/12/2017.



De ce fait et après constatation d'une reprise de provision pour créances douteuses de 2.650 euros, les comptes annuels clos au 31/12/2018 présente un excédent de 97.795 euros contre un excédent de 47.861 euros au 31/12/2017. Les capitaux propres au 31/12/2018 sont positifs à hauteur de 228.363 euros y compris un report à nouveau positif à hauteur de 1.496 euros. Aucune distribution de dividendes n'a eu lieu sur l'exercice 31/12/2018, 30.000 euros de dividendes ont été distribués sur le premier semestre 2019.

- La position de trésorerie est positive au 31/12/2018 à hauteur de 225.810 euros.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Ajaccio, le 17 juillet 2019

Le commissaire aux comptes et à la transformation

SARL COREVAL

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned over the printed name.

Lionel BERETTA